



Restriction d'eau



Suite à la canicule, la commune de Fahy annonce une restriction d'eau afin de la préserver.
Dès le 26 juin 2026 jusqu'à nouvel avis

Point de restriction :

- Lavage public et privé (voiture, rues, places, toits, etc...)
- Remplissage de piscine
- Arrosage de gazon public et privé
- Fontaines
- Arrosage d'arbre, arbustes, fleurs public et privé
- Arrosage de terrain de sport

Recommandations en cas de canicule

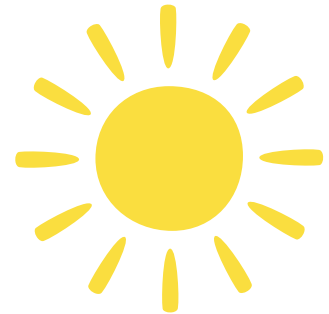
Pour votre santé et celle de vos proches, merci de respecter les conseils suivants :

Hydratation & santé

- Boire régulièrement, même sans soif.
- Éviter l'alcool et les boissons très sucrées.
- Privilégier des repas légers et riches en eau (fruits, légumes).

Protection contre la chaleur

- Fermer volets et fenêtres durant la journée, aérer la nuit.
- Éviter les activités physiques aux heures les plus chaudes.
- Porter des vêtements légers, de couleur claire.



Personnes vulnérables

- Prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées, isolées ou fragiles.
- Ne jamais laisser un enfant ou un animal dans un véhicule, même quelques minutes.

Animaux

- Laisser de l'eau fraîche à disposition.
- Limiter les promenades en plein soleil (risque de brûlure des coussinets).

Pour toute question ou situation particulière, vous pouvez contacter le secrétariat communal.

La Commune vous remercie pour votre collaboration et votre sens civique.